



1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2007.

### **Délibération n°2008.18 : Affectation du résultat de l'exercice 2007**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et le l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5) ;

Après avoir approuvé, le 09 avril 2008, le compte administratif 2007, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 222.385,70 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de ..... - **66.752,09**

- un solde de restes à réaliser de ..... + **21.350,00**

**entraînant** un besoin de financement s'élevant à 45.402,09 €

**Vu** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007 ;

**Considérant** les besoins recensés pour l'exercice 2008 ;

**Considérant** que le budget 2007 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 29.468 €

**Décide**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2007 le résultat suivant :

\* **section d'investissement (compte 1068)** ..... 45.403€

\* **report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette)** ..... **176.984€**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2007 au budget primitif 2008.

### **Délibération n°2008.19 : Vote du budget primitif 2008**

Le budget primitif 2008, présenté par Monsieur Philippe RICHOMME, est voté à l'unanimité et équilibré en recettes et en dépenses :

⇒ Fonctionnement : **432.165 €**

⇒ Investissement : **184.248 €**

### **Délibération n°2008.20 : Vote des taux des 3 taxes des contributions directes 2008**

⇒ Habitation 21,32 %

⇒ Foncier bâti 25,12 %

⇒ Foncier non bâti 29,16 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des contributions directes pour l'exercice 2008

### **Questions diverses**

### Cérémonies commémoratives :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de l'Harmonie du Val d'Or lui proposant leur services.

Budget de trois commémorations : 450 € pour le 8 mai, 14 juillet et 11 novembre Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ce service.

### Délibération n°2008.21 : Convention ATESAT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le concours de la direction départementale de l'équipement de la Marne, dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1er Janvier 2008.

- d'autoriser le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention, le choix des missions qui seront confiées à la DDE et la signature et qui sera établie entre l'Etat et la commune.

Le coût annuel de cette assistance est de 59,62 € + les frais de missions complémentaires soit un total de 89,46 €

### Compte-rendu des diverses commissions :

#### Commission « fêtes et cérémonies » :

Création d'un bulletin d'information trimestriel destiné à la population « Vivre à Tauxières-Mutry »

Présentation des nouveaux habitants – repas ?

Célébration des 100 ans de Mme LOUVET

Colis pour les personnes âgées dans l'impossibilité de venir au repas des anciens organisé en fin d'année.

#### Commission « embellissement » :

Présentation des contrats de travail des différents employés communaux

Sécuriser les travaux (triangle, gilet...)

Aménager les horaires d'été et d'hiver pour Sergine

Canaliser l'eau pour éviter les inondations

Achat d'une bicyclette pour la distribution du courrier

Définir les tâches de chacun des employés (sergine et philippe)

Changer les garde-fous au bout de la rue du Poncet

Embellissement : pierres ou rondins de bois pour la création des massifs

participation des habitants pour la plantation

achat d'une tondeuse avec panier (Honda)

achat d'un karcher (1317 €)

#### Commission « voirie » :

Voir pour refaire le muret de l'église, voir également si des bouches d'aération sont nécessaires dans le local technique, prévoir 1 ou 2 extincteurs ainsi qu'un robinet à la sortie de la pompe, protection en mousse sur les poubelles

Prévoir un placard à balai dans le foyer rural

Sécurité :

prendre contact avec une personne « spécialisée » (département) pour voir les points suivants :

- abri-bus : voir où le placer

- circulation rue des closeraies/rue de mutry (ralentisseurs)

- passages protégés : définir les endroits précis et sécurisés

- supprimer les places en face du café « le revoilou » et en face de chez bollinger devant le brocante afin d'avoir une meilleure visibilité de la route

- éclairage panneau clignotant pour la traversée de la route à Mutry (passage protégé !)

- panneau rue de Germaine à déplacer

- rue de la Tournelle : entrée et sortie

- descente des eaux pluviales à revoir

- éclairage à voir dans les différents endroits du village.